Je recherche une formation en apprentissage

Apprentissage

Rechercher une formation

Quels types de diplômes peuvent être préparés ?

Niveau 3 - premier niveau de qualification

- Le Certificat d’Aptitude Professionnelle (CAP) et CAP agricole se prépare en 2 ans et permet d’obtenir une qualification pour un métier déterminé.
- Le Brevet Professionnel Agricole (BPA) permet d’obtenir une qualification professionnelle d’employé ou d’ouvrier qualifié dans le domaine agricole et para-agricole.

Niveau 4 - Equivalent Baccalauréat

- Le Baccalauréat Professionnel (Bac pro) se prépare en 3 ans et apporte les connaissances techniques et pratiques approfondies exigées par l'exercice d'un métier. Il peut se préparer en 2 ans après un BEP ou un CAP du même secteur

d'activités, un autre bac...

- Le Brevet Professionnel (BP) et BP agricole atteste l’obtention d’une qualification supérieure et facilite la création de sa propre entreprise. Certains BP sont obligatoires pour les professions réglementées.
- Le Brevet Technique des Métiers (BTM) permet d’acquérir une qualification professionnelle dans le secteur de l'artisanat et permet d'évoluer vers des responsabilités d'encadrement et de production.
- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) se prépare en 1 an et atteste des compétences professionnelles indispensables à l'exercice de métier dans une spécialité donnée de l'animation.

Niveau 5 - équivalent Bac+2

- Le Brevet Technicien Supérieur (BTS) et BTS agricole (BTSA), se prépare en 2 ans. Il amène à une qualification permettant d'exercer des responsabilités, d'assumer des tâches d'encadrement.
- Le Diplôme Universitaire Technologique (DUT) se prépare en 2 ans. Il forme des personnels d'encadrement connaissant l'ensemble des fonctions de leur spécialité et capables de s'adapter à une famille d'emplois dans la production, la recherche appliquée ou les services.

Niveau 6 - équivalent Bac+3 ou 4

- La Licence Professionnelle se prépare en un an à l'Université après la validation de deux années d’études d’enseignement supérieur ou un d’un titre ou un diplôme homologué par l’Etat au niveau 5
- Le Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG) sanctionne un niveau de connaissances générales et spécialisées en comptabilité et gestion.

Niveau 7 - équivalent Bac+5

- Le Diplôme d’Ingénieur est accessible dès la validation d’un Bac +2 et permet l’exercice de cadre technique grâce à trois années de formation.

- Le Master, il valide cinq années d’études post Bac. Il associe formation générale et formation professionnelle et permet de s'initier à la recherche scientifique correspondante.
- Le Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion (DSCG) ouvre la voie aux carrières d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

D’autres diplômes peuvent d’effectuer en apprentissage comme la Mention Complémentaire ou le Certificat de Spécialisation. L’apprentissage peut aussi passer par l’obtention de titres professionnels délivrés par le ministère du Travail et enregistrés dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).